

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Tombé

N° AS465

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 29

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« rétablir le »

les mots :

« permettre le rétablissement du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.